

LE CUIR

UNE HISTOIRE
DE SAVOIR-FAIRE

CONSEIL
NATIONAL
DU CUIR

QU'EST-CE QUE LE CUIR ?

Le cuir est le résultat de la transformation par le tannage d'une matière putrescible, **la peau**, en un produit durable et imputrescible, **le cuir**. Cette métamorphose s'opère grâce au savoir-faire des tanneurs et des mégissiers. **Par définition sont donc exclues de cette dénomination toutes les matières non issues de la transformation de la peau animale.**

UN CO-PRODUIT DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

Sans l'industrie du lait et de la viande, le cuir n'existerait pas. Sans l'industrie du cuir, la peau ne serait qu'un déchet de plus à traiter et à éliminer. Aujourd'hui, la peau est ainsi valorisée par l'industrie alimentaire et son commerce entre dans les ajustements complexes de la chaîne de valeur de la distribution de la viande depuis l'éleveur jusqu'au consommateur.
Produits concernés : bovins, ovins, caprins...

LE CAS PARTICULIER DES ESPÈCES PROTÉGÉES ET RÉGLEMENTÉES : LES CUIRS EXOTIQUES.

La protection d'espèces prédatrices de l'homme n'est pas chose aisée. De fait, à la fin des années 60, la plupart des espèces de crocodiliens étaient en voie de disparition du fait de la chasse par volonté d'éradication.

Dans les années 70, la Convention de Washington a émis des réglementations strictes sur la chasse, l'interdisant dans la plupart des cas, et encadré la pratique de l'élevage. **Le Cites** a été créé et a introduit la traçabilité unitaire des peaux ainsi que la définition scientifique et très encadrée des prélèvements d'œufs dans la nature à des fins d'élevage.

Cette politique, assortie parfois de réintroduction d'animaux dans la nature après plus d'un an d'élevage, s'est révélée comme un succès. La plupart des espèces concernées a ainsi retrouvé un niveau de population sauvage équivalent à ce qu'il était dans la première moitié du 20^{ÈME} siècle. L'habitat sauvage a ainsi été préservé et une économie rentable pour les populations locales s'est développée.

Pour les autres espèces, comme le python ou le lézard, le prélèvement d'animaux dans la nature est toujours autorisé mais strictement encadré par le Cites qui définit des quotas annuels en fonction des populations sauvages observées. Des élevages se sont aussi développés, surtout en ce qui concerne le python.

Si la peau est le principal élément de la chaîne de valeur, la viande est également vendue et très appréciée dans certaines régions du monde comme l'Asie, l'Afrique et dans une moindre mesure les Etats-Unis.

Produits concernés : crocodiliens (Alligator, Porosus, Niloticus, ...), lézards, pythons, etc.

Il convient de préciser que pour les espèces toujours considérées en danger d'extinction par le Cites, le commerce demeure interdit et illégal.

UNE INDUSTRIE À PROTÉGER : ATTENTION AUX IMITATIONS ET ABUS DE LANGAGE

De nombreux médias font souvent référence au cuir. Cette matière a un fort pouvoir imaginaire et est synonyme de qualité dans le temps.

Le Conseil National du Cuir et les industriels de la filière se réjouissent de l'intérêt pour cette matière noble, mais souhaite alerter le public sur une utilisation de plus en plus dévoyée du terme « cuir » et éviter ainsi confusion et tromperie.

Le **décret 2010-29 du 8 janvier 2010** portant application de l'article L.214-1 du code de la consommation à certains produits en cuir et à certains produits similaires précise bien que « *L'utilisation du mot « cuir » [...] est interdite dans la désignation de toute autre matière que celle obtenue de la peau animale au moyen d'un tannage ou d'une imprégnation conservant la forme naturelle des fibres de la peau.* ».

Autrement dit, tout produit fabriqué à partir de fibres de fruits ou de légumes et qui ressemble au cuir ne peut être considéré ni appelé en tant que tel. Par exemple, lorsque nous lisons dans la presse « cuir d'ananas » ou « cuir à base de champignons », cette expression est erronée, car il ne s'agit en aucun cas de la peau d'un animal, mais d'une matière issue tout simplement d'un fruit ou d'un légume.

● CUIR TANNAGE VÉGÉTAL

Il est l'une des formes les plus anciennes de la fabrication du cuir. Mais il s'agit uniquement de la peau d'un animal qui a été transformée par des tanins végétaux, extraits de feuilles ou d'écorces

● CUIR VÉGÉTAL

Il est souvent cité en faisant référence à une matière issue d'un végétal. Ceci constitue un contre-sens car cette dernière, par définition, ne peut être appelée ni considérée comme du cuir.

● VEGAN

Le « vegan » vient englober toutes ces matières non issues de la transformation d'une peau animale. Par construction, le « veganisme » exclut tout produit animal. **Le « cuir vegan » n'existe donc pas !** Il faudrait, là encore, parler de matières issues de composants végétaux.

Ces abus de langage portent souvent préjudice à l'industrie du cuir car ils suggèrent aux consommateurs que le cuir pourrait être autre chose que la transformation d'une peau et visent à induire l'idée d'une équivalence chez le consommateur.

Que ce soit en France ou au niveau international, notre industrie veille fermement à ce que sa spécificité et son utilité soit reconnues et préservées. Elle met tout en œuvre pour protéger cette appellation. Elle invite toute marque qui serait tentée d'utiliser l'imaginaire et la noblesse associés au cuir à des fins marketing pour des matières végétales ou synthétiques, à respecter la matière cuir qui, au fil des siècles, a forgé sa noblesse et sa réputation par ses qualités, l'innovation et les savoir-faire qu'elle met en œuvre.

● L'INDUSTRIE DU CUIR ET LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Il va de soi que l'industrie du cuir s'inscrit dans une tradition séculaire : l'élevage.

Tous les éleveurs français veillent aux soins donnés à chaque animal et mettent en place des pratiques pour protéger et améliorer le bien-être animal.

La conscience du bien-être animal est un élément de la pratique des politiques de responsabilité sociétale de nos entreprises (RSE).

La profession a coutume de dire qu'un animal maltraité ne donne pas une belle peau. De fait, depuis des années le Syndicat Général des Cuirs et Peaux (SGCP), la Fédération Française de la Tannerie Mégisserie (FFTM) et le Conseil National du Cuir (CNC), aidés de CTC, mènent des actions de sensibilisation auprès des éleveurs et des abatteurs pour les inciter à vacciner les animaux, leur administrer des traitements antiparasitaires, améliorer les installations d'élevage et les conditions de transport.

Par ailleurs, les abatteurs travaillent depuis de nombreuses années sur le traitement des animaux en bouverie comme au moment de l'abattage lui-même pour réduire le stress et éviter toute souffrance aux animaux.

Les récentes vidéos n'ont fait que renforcer ce mouvement, largement soutenu par l'industrie et les marques. Il conduira à d'autres améliorations ainsi qu'à une traçabilité des cuirs garantissant l'exemplarité de la filière au consommateur.

Quelles que soient les espèces concernées, la plupart des marques comme certaines tanneries développent des cahiers des charges et des chartes, assorties d'audits, pour promouvoir la prise en compte du bien-être animal et garantir que cette dimension soit appliquée dans les élevages et les abattoirs.

L'INDUSTRIE DU CUIR ET L'ENVIRONNEMENT

Les entreprises de la tannerie mégisserie sont soumises à la législation française et européenne sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elles doivent produire dans le respect du règlement européen REACH qui protègent le consommateur sur l'innocuité des produits et la suppression de substances dangereuses. Les standards appliqués à nos entreprises européennes sont les plus élevés au monde.

Les sociétés sont contrôlées de façon régulière notamment par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sur le respect des normes en vigueur.

Ces industries mettent également en œuvre des politiques de responsabilités sociétales et sont soutenues par leur fédération dans cette démarche.

Par ailleurs, l'industrie de la tannerie mégisserie a mis en place des dispositifs permettant à la fois de trier, éliminer et valoriser les déchets que ces entreprises produisent.

À TITRE D'EXEMPLES

- Toute entreprise est aujourd'hui équipée ou raccordée à des stations d'épuration performantes.
- Durant les dernières décennies, la technologie a permis à l'industrie du cuir de réduire sa consommation d'eau de plus de 50%. Un résultat obtenu grâce au développement de nouvelles techniques de nettoyage et à une meilleure gestion de l'eau.
- La réduction de la consommation du chrome 3 et l'amélioration de l'efficacité des traitements des effluents garantissent la qualité des eaux de surface.
- Grâce à une amélioration des process industriels, l'industrie du cuir a pu réduire les émissions de solvants organiques dans l'air.

Cette liste n'est pas exhaustive et tous les jours l'innovation et l'ingéniosité des tanneurs permet de progresser.

1

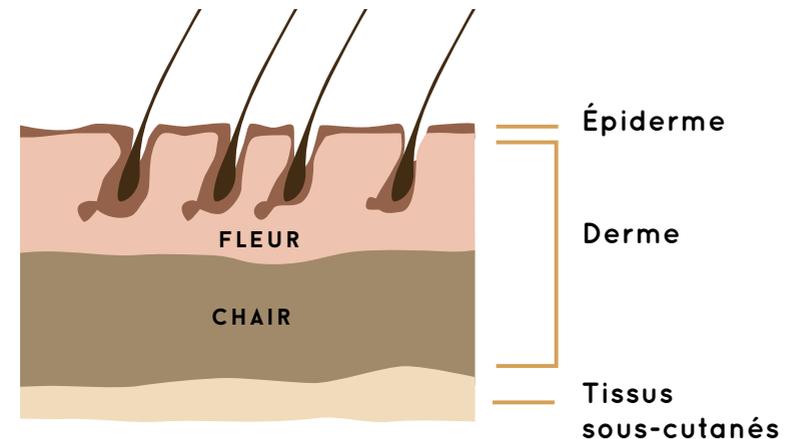
AU DÉPART, LA PEAU

LE SITE D'ABATTAGE

La peau est un « co-produit » de la viande et fait partie du **Cinquième Quartier** (toute partie de l'animal autre que la viande).

C'est une matière périssable qui pour être utilisable doit être préparée et conservée selon des règles très précises.

Sur les sites d'abattages, la peau est rigoureusement séparée de l'animal à l'aide d'outils spécifiques et de pratiques bien établies. La dépouille peut être manuelle ou mécanique mais toujours réalisée par des opérateurs expérimentés. Avant d'être conservées, les peaux sont débarrassées du gras et muscle résiduels, c'est ce que les professionnels appellent le parage.

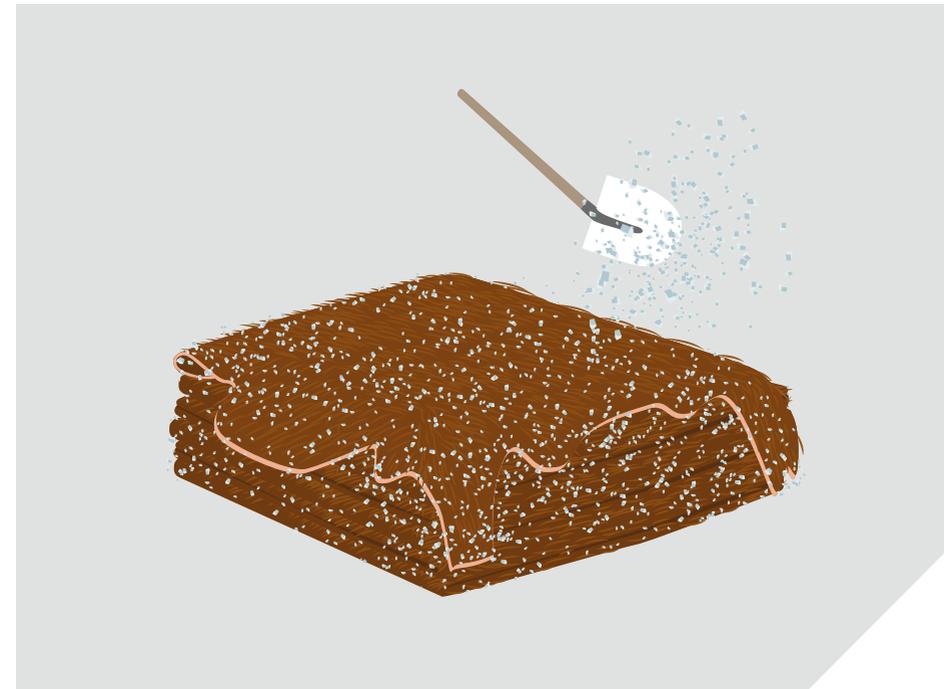


COMPOSITION DE LA PEAU



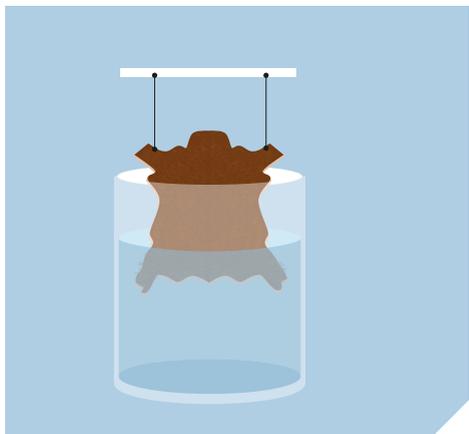
LA CONSERVATION DES PEAUX

La conservation des « peaux fraîches » consiste à éliminer l'eau qu'elles contiennent et empêcher ainsi leur dégradation.



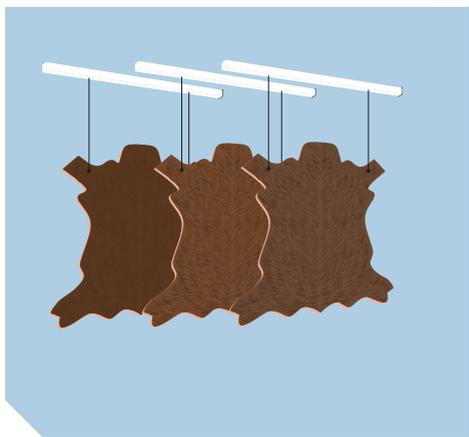
SALAGE

Les peaux sont recouvertes de sel et empilées afin de permettre l'écoulement de la saumure. Le sel est ensuite retiré avant pliage et stockage. Le salage peut également être réalisé en foulon.



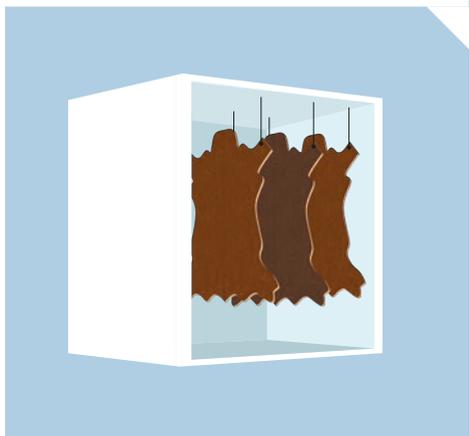
SAUMURAGE

Les peaux sont trempées dans une solution saline avant pliage et stockage.



SÉCHAGE

Les peaux sont exposées à l'air libre ou en étuve afin de permettre leur déshydratation, avant pliage et stockage.



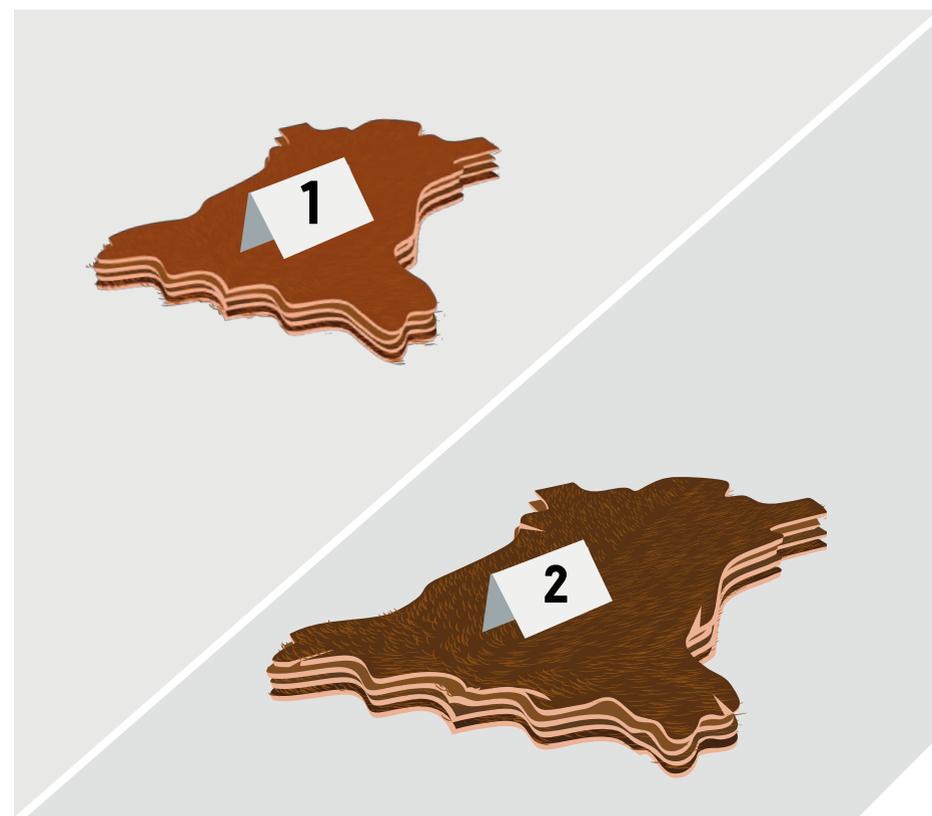
FROID

Les peaux sont conservées dans des chambres froides.

LE TRI DES PEAUX

Avant d'être vendues aux tanneurs par les négociants et/ou collecteurs, les « peaux brutes » sont classées par choix en fonction : des espèces/races, des poids et qualité de la peau.

Cette étape est généralement confiée à des professionnels très expérimentés qui connaissent la matière et ont, au cours de leur carrière, développé les compétences qui leur permettront d'identifier les qualités et les défauts de chaque peau.



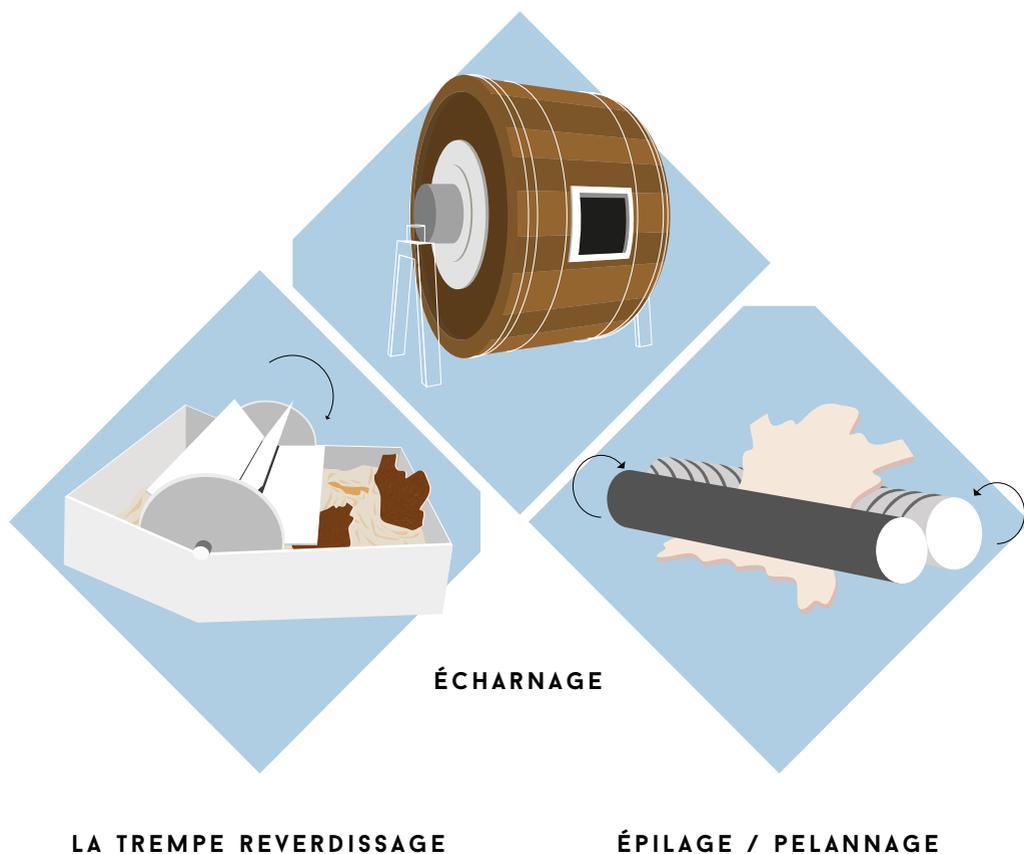
2

QUAND LA PEAU DEVIENT CUIR

LE TRAVAIL DE RIVIÈRE

Le travail de rivière a pour but de transformer les peaux brutes en peaux, prêtes à être tannées.

Il permet d'éliminer l'épiderme, les poils et les tissus graisseux ainsi que de nettoyer les peaux afin d'améliorer la pénétration des agents tannants.



LE TANNAGE

Le tannage est l'opération qui consiste à transformer la peau en cuir grâce à des tanins, substances de différentes natures (végétal, minéral ou combiné) qui permettent de passer d'une peau putrescible, à une matière imputrescible le cuir.

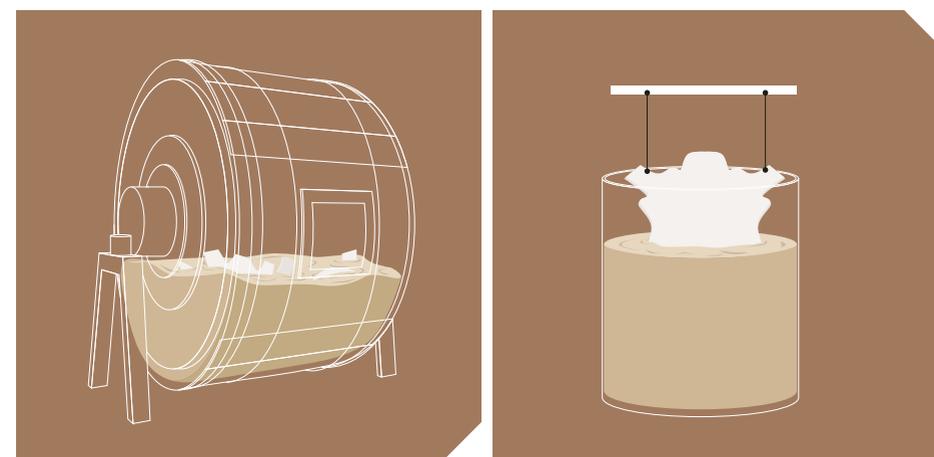
LE TANNAGE VÉGÉTAL

Le tannage végétal est la méthode la plus ancienne. Il nécessite l'emploi de tanins végétaux qui peuvent être très variés : écorces d'arbres (de chêne le plus souvent de mimosa, châtaignier, quebracho ...), de feuilles ou de racines.

Le choix du tanin utilisé dépend de l'espèce animale dont provient la peau et des propriétés recherchées pour le cuir.

Le tannage végétal peut s'effectuer par trempage des peaux dans des cuves contenant les tanins ou dans des foulons de tannerie. Il se réalise lentement sur des périodes allant de quelques jours à plusieurs mois.

Il produit des cuirs souvent fermes voire durs, utilisés dans la fabrication de semelles, de selles, de bandoulières et poignées de sacs, de ceinturons, dans l'ameublement, etc.



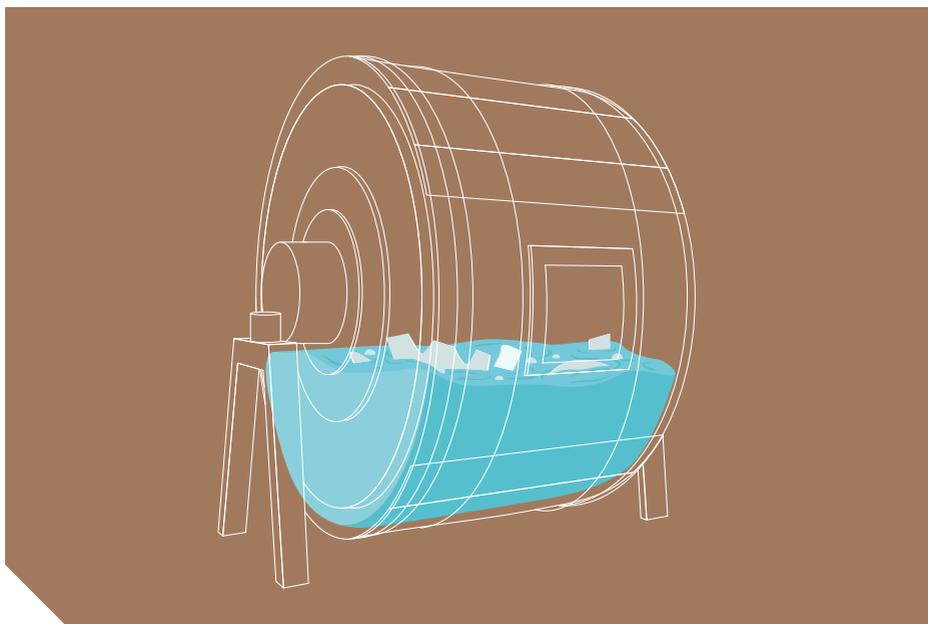
LE TANNAGE MINÉRAL (AU CHROME)

Le tannage minéral est la méthode la plus courante.

Il nécessite l'emploi de tanins minéraux : sels de chrome, sels de fer, sels de zirconium...

Ce type de tannage s'effectue par trempage des peaux dans des foulons. Le tannage le plus utilisé est celui qui s'effectue au moyen de sels de chrome, technique découverte à la fin du XIX^{ème} siècle.

Très rapide (de quelques heures à quelques jours), il produit des cuirs plus ou moins souples selon les conditions opératoires, présentant une grande résistance à la traction et aux déchirures et supportant des températures élevées.



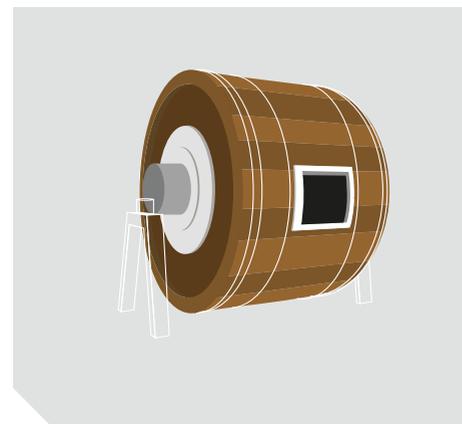
3

DU CUIR TANNÉ AU CUIR FINI

LE CORROYAGE/FINISSAGE

Cette partie du process a pour but de transformer le cuir tanné en cuir fini, prêt à être façonné.

Elle comporte de nombreuses opérations manuelles, mécaniques et chimiques au cours desquelles le tanneur tiendra compte des caractéristiques recherchées selon le type de commande et l'utilisation ultérieure du cuir.



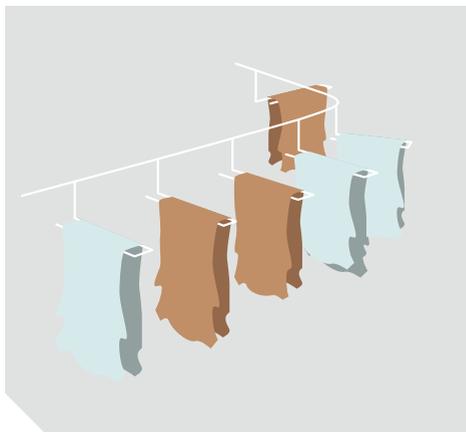
RETANNAGE

Les peaux sont remises dans des foulons contenant des tanins et des matières grasses pour subir un léger retannage.



ESSORAGE

Un premier essorage servant à éliminer une grande quantité d'eau est effectué à la presse ou au moyen d'une machine munie de cylindres de feutre.



MISE AU VENT

Les peaux sont ensuite suspendues pour le séchage soit à l'air libre dans des greniers, soit en étuve équipée d'un système de ventilation d'air chaud ou sur des cylindres chauffants. Les peaux ainsi séchées sont raides.



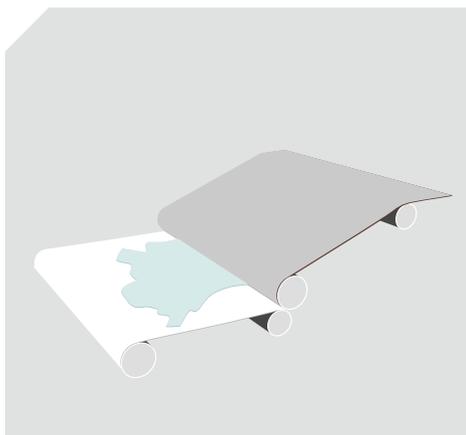
LE DÉRAYAGE

Le dérayage permet d'égaliser l'épaisseur des peaux.

MISE EN HUMEUR PALISSONNAGE

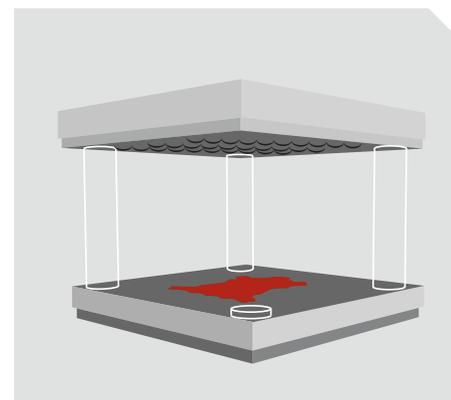
Le tanneur procède alors à la mise en humeur, c'est-à-dire à leur humidification légère et harmonieuse afin de les préparer à l'opération suivante qui consiste à les assouplir.

Il s'agit du palissonnage au cours duquel le professionnel exerce une pression plus ou moins forte sur la peau placée contre les lames arrondies d'une roue tressautante.



RETANNAGE

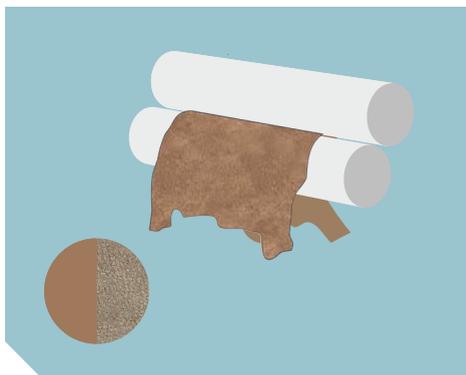
Par la teinture, les cuirs peuvent être colorés de façon uniforme et plus ou moins en profondeur. Les cuirs tannés au chrome sont plongés dans des tonneaux contenant de l'eau additionnée de colorants acides. Les cuirs ayant subi un tannage végétal sont teints avec des colorants basiques. Pour obtenir la teinte recherchée, le maître teinturier devra procéder à plusieurs essais de bains de teinture. Une fois teints, les cuirs sont à nouveau essorés, mis au vent, séchés, humidifiés et palissonnés.



GRAINAGE

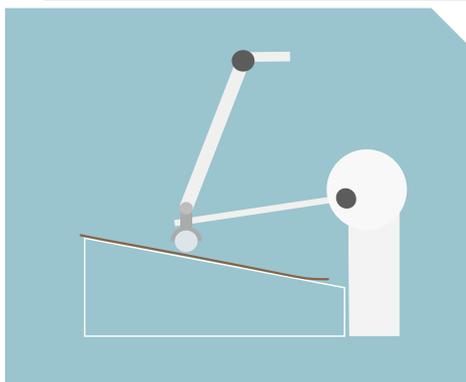
L'impression qui s'effectue par pression d'une plaque gravée sur le cuir est une technique utilisée pour créer un grain artificiel sur le cuir, pour décorer le cuir de dessins en relief.

Toutes ces opérations de finition confèrent à la matière des propriétés protectrices contre les tâches, le frottement, l'eau ou la lumière ainsi que des caractéristiques esthétiques concernant la brillance, la couleur, le toucher ou le relief.



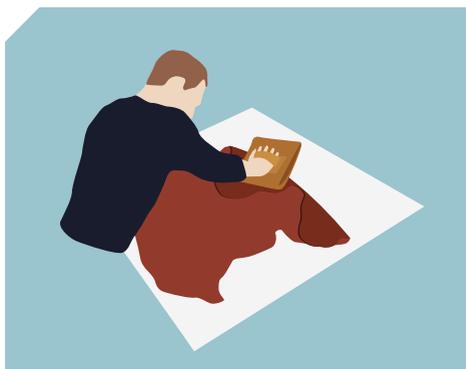
VELOUTAGE

Le veloutage s'effectue par meulage ou par ponçage très doux pratiqué sur la fleur pour donner un cuir nubuck ou côté chair pour donner du velours.



LE LISSAGE

Le lissage ou satinage est destiné à rendre le cuir lisse et brillant. Il est réalisé par frottement d'un cylindre de verre ou d'agate sur la fleur ou par pressage du cuir contre une plaque chauffée.



LE LIÉGEAGE

Le liègeage se fait au moyen d'une machine équipée de cylindres de liège ou à la main et permet d'amplifier l'aspect du grain sur la fleur.

GLOSSAIRE

Appellations et caractéristiques des cuirs lisses

CUIR PLEINE FLEUR FINITION ANILINE : Le finissage aniline met en valeur l'aspect de surface naturel du cuir en le recouvrant d'un produit transparent : très bel aspect, entretien délicat.

CUIR PLEINE FLEUR FINITION PIGMENTÉE : Il s'agit de recouvrir la surface du cuir de couches de pigments opaques qui unifient la couleur : moins sensibles à l'eau et aux taches, entretien plus aisé.

CUIR FLEUR CORRIGÉE FINITION PIGMENTÉE : Le cuir subit un ponçage de la fleur et reçoit une finition opaque généralement grainée. Les aspects sont diversifiés (couleur, relief), l'usage et l'entretien sont aisés. Le cuir est bien adapté à un usage intensif (chaussure, maroquinerie, ameublement, vêtement, automobile, sellerie).

CROUTE DE CUIR FINITION PIGMENTÉE : Le matériau provient de la refente de cuir de bovin, buffle ou porc, majoritairement. La surface reçoit une finition opaque, plus épaisse, lisse ou grainée, lui donnant dans ce cas l'apparence d'un cuir. Il s'agit d'un produit d'entrée de gamme, utilisé en chaussure, maroquinerie, vêtement et ameublement.

CUIR PLEINE FLEUR FINITION SEMI-ANILINE : La surface du cuir est recouverte de couches de pigments légèrement opaques, eux-mêmes recouverts d'un film transparent.

CUIR FINITION LISSÉE : Exemple box-calf : l'opération mécanique de finissage réalisé à l'aide d'une pierre d'agate procure au cuir une surface très plane, brillante et une fleur très compacte caractéristique. Il est réalisé sur du cuir de veau pleine-fleur, rendu ferme et dense par le procédé de tannage.

DES CUIRS SANS FINITION : Cuir « naturel » exemple : agneau plongé, la surface du cuir ne reçoit pas de finition filmogène protectrice. Cette absence de finition permet de conserver l'aspect naturel exceptionnel du cuir ; toutefois, la surface n'est pas (ou peu protégée) des agressions extérieures. Ce sont de très beaux cuirs, mais d'utilisation délicate.

AGNEAU PLONGÉ : C'est un cuir d'agneau très souple et soyeux sans finition filmogène.

BOX : C'est un cuir de bovin d'aspect ferme, tanné au chrome.

DAIM / NUBUCK / CUIR VELOURS : Le daim n'est pas le cuir de l'animal qui porte le même nom. C'est un terme qui désigne les cuirs velours. Le nubuck désigne un cuir d'aspect velouteux obtenu par ponçage spécifique de la fleur.

CONSEIL NATIONAL DU CUIR

105, rue du Faubourg Saint-Honoré
75373 PARIS Cedex 08
Tél. 01 43 59 05 69 - Fax 01 43 59 30 02
www.conseilnationalducuir.org

Remerciements :

Syndicat Général des Cuirs et Peaux
Fédération Française de la Tannerie Mégisserie
CTC

Ce document est réalisé avec l'aide financière
de CTC Comité Professionnel de Développement
Economique Cuir Chaussure Maroquinerie Ganterie